



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2015

Ordre du jour :

1. Prolongation de la participation luxembourgeoise à la mission KFOR au Kosovo
2. 6812 Projet de loi portant approbation des Accords de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et certains pays concernant l'échange et la protection réciproque des informations classifiées (Accords de sécurité avec l'Autriche 13.11.2014 et la Croatie 13.03.2014)
- désignation d'un rapporteur
- présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
3. 6813 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAR) sur la protection des informations classifiées, fait à Luxembourg, le 6 janvier 2015
- désignation d'un rapporteur
- présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
4. Motion de M. Fernand Kartheiser sur le Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP)
5. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis entre le 20 et le 26 juin 2015
6. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert (remplaçant M. Claude Wiseler), M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Conrad Bruch, Directeur de la Défense
Lt. Col. Marc Heinrich, Ministère de la Défense

M. Carlo Mreches, Ministère d'Etat

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Prolongation de la participation luxembourgeoise à la mission KFOR au Kosovo

Actuellement, 23 militaires luxembourgeois sont engagés au Kosovo dans le cadre de la mission KFOR. Le Gouvernement envisage de prolonger la participation luxembourgeoise à la mission KFOR au Kosovo pour deux ans, jusqu'au 15 novembre 2017. La présence internationale y restera importante, la situation étant qualifiée dans un rapport de l'Etat-major du 29 juin 2015 comme « tendue mais stable ». La présence importante de Kosovars au Luxembourg et la perspective européenne du Kosovo sont des arguments pour l'engagement du Luxembourg au Kosovo. Une évaluation de la situation sécuritaire se fait tous les six mois par l'OTAN.

La mission KFOR a pour objet :

- de veiller au respect d'accords internationaux,
- de maintenir un environnement sûr et sécurisé en préservant la liberté de mouvement de tous les citoyens,
- de soutenir le développement et l'efficacité des institutions et des forces de sécurité par tous les moyens disponibles.

Actuellement 5000 militaires de 31 pays sont déployés à la mission KFOR au Kosovo. Le Luxembourg y participe depuis avril 2000. Les militaires luxembourgeois ont des tâches d'observation et de reconnaissance.

Si l'OTAN décide le passage en « End State Deterrent Phase », un besoin supplémentaire en capacités ISR (renseignement, surveillance et reconnaissance) pourrait s'avérer. Pour pouvoir réagir dans ce cas de figure, l'avant-projet de règlement grand-ducal prévoit la possibilité d'augmenter la présence luxembourgeoise à un maximum de 34 militaires sur place.

Débat

Il s'avère que les huit militaires supplémentaires pouvant être déployés dans le cas d'un passage en « End State Deterrent Phase » pourraient être formés et préparés pour leur mission spécifique dans le délai d'un mois. Ils auront déjà reçu une formation militaire générale dans le cadre des unités UDO.

La commission donne unanimement son avis positif à la prolongation de la participation luxembourgeoise à la mission KFOR au Kosovo.

2. 6812 Projet de loi portant approbation des Accords de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et certains pays concernant l'échange et la protection réciproque des informations classifiées (Accords de sécurité avec l'Autriche 13.11.2014 et la Croatie 13.03.2014)

- désignation d'un rapporteur

- présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

Mme Claudia Dall'Agnol est nommée rapporteure du projet de loi.

Les accords de sécurité avec l'Autriche et la Croatie sont les 19^e et 20^e accords de ce type à ratifier par le Luxembourg. L'objet est l'échange réciproque d'informations classifiées générées par le Service de Renseignement de l'Etat et utilisées également par les services de la Police grand-ducale et de l'Armée. D'autres accords de ce type à ratifier prochainement sont ceux signés avec la Pologne, l'Italie, Chypre, Malte, la Grande-Bretagne et la Roumanie.

L'intitulé du projet de loi déposé étant différent de l'intitulé utilisé par le Conseil d'Etat dans son avis, la commission retient la version du Conseil d'Etat.

Débat

Il s'avère en réponse à la question d'un membre de la commission que le Luxembourg est en train de négocier d'autres accords de sécurité, de sorte que le nombre de pays avec lesquels le Luxembourg aura conclu de tels accords sera porté à 33 (incluant l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne et les membres de l'OTAN). L'accord avec les Pays-Bas a été négocié en 2006, mais il n'a pas encore été signé par les Pays-Bas. L'accord avec la Belgique a été ratifié par le Luxembourg en 2013 et est en attente de ratification par la Belgique. Un membre de la commission propose de traiter ce sujet au sein du Conseil parlementaire du Benelux.

3. 6813 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAR) sur la protection des informations classifiées, fait à Luxembourg, le 6 janvier 2015

- désignation d'un rapporteur

- présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

M. Marc Angel est nommé rapporteur du projet de loi.

Le Luxembourg a le statut d'observateur auprès de l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAR). Pour pouvoir procéder à un échange réciproque d'informations classifiées dans ce cadre, le Grand-Duché doit ratifier l'accord sous rubrique. Un des programmes majeurs de l'OCCAR concerne l'acquisition par un groupe de pays d'avions de transport stratégique et tactique A400M. Les futurs pilotes de l'avion A400M doivent disposer d'une « security clearance » qui fait également objet de l'accord.

Dans son avis, le Conseil d'Etat propose deux rectifications de texte. La commission s'y rallie.

4. Motion de M. Fernand Kartheiser sur le Transatlantic Trade and

Investment Partnership (TTIP)

La commission se concerte sur un nouveau texte basé sur une proposition du Président de la commission.

Un membre du groupe politique CSV propose d'élaborer une motion sur l'accord TISA.

Le représentant du groupe politique ADR propose d'envoyer la motion votée en séance plénière aux autres Parlements nationaux de l'Union européenne.

5. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis entre le 20 et le 26 juin 2015

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur des documents COM(2015)300 et COM(2015)303.

6. Divers

Le Président de la commission informe sur une entrevue qu'il a eue avec des représentants de l'ONG « Comité pour une Paix Juste au Proche Orient » et remet au secrétariat un livre destiné à la Bibliothèque de la Chambre des Députés. Un membre de la commission fait savoir que la commission des droits de l'homme de l'ONU vient de publier un rapport sur le Gaza.

Le Président de la commission informe sur la visite des membres de la Commission européenne qui aura lieu le 3 juillet.

Le membre du Parlement européen présent informe que la Commission européenne prendra les conclusions du Conseil du 25 mai 2005 comme base de discussion pour la Conférence sur le financement de la coopération à Addis Abeba. Or, ces conclusions ne sont plus à jour, la Finlande p. ex. ayant décidé entretemps de baisser de 43% son aide public au développement.

Le Président de la commission informe que la Cour des Comptes européenne organisera, les 20 et 21 octobre, une conférence sur le financement de la coopération. Le sujet sera également traité au cours de la conférence organisée le 11 décembre par la Chambre des Députés dans le cadre de la dimension parlementaire de la Présidence.

Luxembourg, le 23 juillet 2015

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel